



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

-----  
Séance du 13 Mars 2024 – 14 H 30

-----  
Date de la convocation : 7 Mars 2024  
Nombre de délégués en exercice : 33

**L'An 2024, le 13 Mars à 14 H 30**, les membres du Comité Syndical élus par les conseils communautaires des EPCI membres se sont réunis au Pôle Tertiaire intercommunal, 43 rue Cambrésienne à Avesnes-sur-Helpe sur la convocation qui leur a été adressée et sous la présidence de M. Alain DELTOUR.

**Etaient présents** : M. DELTOUR, M. ETEVE, Mme WATREMEZ, M. VIN, M. BURY, M. QUINZIN, M. RICHARD, Mme NOIRMAIN, M. DUPIRE, M. SERET, M. NAVARRE, M. DUFRENNE, M. DUCANCHEZ, M. BAUDRY, M. COURET, M. LIBERT, M. ROYAUX, M. MONNIER, M. JUSTICE.

**Absents ayant donné pouvoir** : M. DUMON (à M. DUFRENNE), Mme SELLIER (à M. NAVARRE), M. VILLAIN (à Mme NOIRMAIN), M. HIRAUX (à M. BURY), M. ERLEM (à M. QUINZIN).

**Absents** : M. ERPHELIN, Mme CATTELOT, M. SEGUIN, M. DEHEN, M. BETTIGNIES, M. GARY, Mme DESMARCHELIER, Mme MONIER, M. TELLIER.

**Absents excusés** :

-----  
**Objet** : Cotisations 2024 des EPCI

Le Comité syndical,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le Débat d'Orientations Budgétaires 2024,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir le montant de la cotisation syndicale pour l'année 2024 à 10,50 € par habitant pour chaque EPCI membre du SMAECEA,

Et autorise le Président à signer tout document relatif à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,  
Le Président,  
A. DELTOUR

Publié sur le site internet le 21 Mars 2024

Envoyé en préfecture le 21 Mars 2024

Reçu le 21 Mars 2024

Identifiant de télétransmission : 059-200043701-20240313-DEL\_1303202402-DE